

**Ordre du jour :**

- Délégation de la mission d'entretien des chemins ruraux à l'association « Tous en chemins »
- Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget
- Projet de délibération instaurant la prime pouvoir d'achat
- Information sur le versement d'un Complément Indemnitaire Annuel dans la fonction publique territoriale
- Questions diverses

**Membres présents :**

- Robert PAUCHON Maire
- Georges ALLEMAND 1<sup>er</sup> adjoint
- Amandine ARNAUD 2<sup>ème</sup> adjointe
- Joëlle IMBERT
- Michel PONS
- Antoine LEMAGADURE

**Membres excusés :**

- Vincent BUMAT
- Dorine TESSA

La séance débute à 18h05.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 6.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

**Séance du jour**

### **Point 1: Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 10 novembre 2023**

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2023.

*Le PV est adopté à l'unanimité des élus :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 6**

### **Point 2: Délégation de la mission d'entretien des chemins ruraux à l'association « Tous en chemin »**

Monsieur le Maire rappelle l'historique : une commission extra municipale avait été créée en avril 2022, elle s'est réunie 3 fois à ce jour. L'objectif de cette commission est de répertorier l'ensemble des chemins communaux de Manteyer et d'identifier les efforts nécessaires pour les réhabiliter et assurer l'entretien régulier des portions réhabilitées.

Quelques administrés ont entamé une initiative de découverte et entretien de certains tronçons du registre des chemins ruraux et ont créé une association intitulée : « Tous en chemin », regroupant une dizaine de personnes. Cette nouvelle association s'est portée volontaire auprès de la Commune pour réaliser l'entretien courant des chemins ruraux de la Commune de Manteyer.

L'objet de la délibération est de déléguer l'entretien des chemins ruraux à l'association « Tous en chemins ». Les aménagements sur les chemins et le gros entretien nécessitant des moyens lourds restent à la charge de la Commune.

La commission extra municipale continuera le travail d'inventaire des chemins et fera des propositions au conseil municipal pour classer de nouveaux itinéraires dans le registre des chemins ruraux.

En outre, le conseil municipal propose d'accorder une subvention de 450 € sur l'exercice 2023 pour soutenir le démarrage de l'association « Tous en chemins »

Mr Georges ALLEMAND ne prend pas part au vote étant membre du bureau de l'association.

*La délibération est adoptée à l'unanimité :*

**Contre: 0    Abstention: 0    Pour: 5**

### **Point 3 : Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget**

Monsieur Georges Allemand expose que le budget primitif étant voté fin mars 2024 il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite indiquée ci-après :

Budget	Chapitre	Rappel Budget 2023	Montant autorisé
Principal M57	Cpte 20	0	0
	Cpte 21	44 532.33	11 133.08
	Cpte 23	1 117 350.39	279 337.60
Eau et assainissement M49	Cpte 23	493 328.00	123 332.00

*La délibération est adoptée :*

**Contre: 0    Abstention: 0    Pour: 6**

### **Point 4 : Projet de délibération instaurant la prime pouvoir d'achat**

Monsieur le Maire explique qu'un décret a été publié au JO le 01 août 2023. La création de la prime pouvoir d'achat concerne les agents recrutés ou nommés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un projet de délibération instaurant cette prime de pouvoir d'achat sera discuté au Comité Social du Travail du Centre de Gestion 05 fin janvier 2024 et à l'issue de cette réunion, les collectivités qui souhaitent mettre en place la possibilité de versement de cette prime devront adopter une délibération en ce sens

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour prendre une telle délibération dès que possible.

### **Point 5 : Information sur le versement d'un Complément Indemnitaire Annuel dans la fonction publique territoriale**

Monsieur Georges Allemand rappelle que le conseil a décidé d'accorder une prime à Madame Sylvie PAUCHON. Un arrêté est pris en ce sens au titre du RIFSEEP, pour une prime qui sera versée en janvier 2024.

### **Point 6 : Questions diverses**

- Noël: L'arbre de Noël aura lieu le 17 décembre 2023. Une après-midi contes pour les enfants et leurs parents. Les colis des +70 ans seront distribués pour les fêtes de fin d'année.
- Demande de location du bâtiment communal de Céüse (ex-billetterie) par des habitants pour faire le réveillon. Aux vues de l'état de salubrité des lieux et des questions de mise en danger potentielles des biens et des personnes lors de ce type de manifestation, le conseil ne donne pas d'avis favorable à cette sollicitation.

- Travaux de rénovation : Les menuiseries prévues dans l'opération Méane sont posées sur le bâtiment de la Cure (à l'exception des volets qui seront changés après l'isolation par l'extérieur) et de la Mairie. Une réunion de réception est prévue le 22 décembre.
- Rénovation des lampadaires avec des horloges en cours, fin de travaux prévus début janvier 2024.
- CAUE : rencontre le 15 décembre pour le projet d'aménagement du terrain des Gallices. Après analyse approfondie du PLU en vigueur, un bâtiment de stockage à destination de la collectivité est possible à réaliser aussi bien sur le terrain des Gallices que dans le secteur de la Mairie.

Les études amont du CAUE se poursuivent pour proposer à la Commune le meilleur aménagement des actifs communaux sur les secteurs Gallice et Mairie. Une enquête est prévue début 2024 pour recueillir avis et idées des principaux usagers (élus, employés, associations, ...)

- Le Département nous a informé des difficultés qu'il a cet hiver pour réaliser le déneigement de la portion de route départementale entre le transformateur et la sortie vers la Freissinouse (RD118) . Notre agent technique fera de son mieux pour pallier à cette difficulté tout en gardant comme priorité le déneigement des habitants de Manteyer desservis par les chemins communaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h50.